

COMMUNE DE CAURO

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2025 A 18H30

Nombre de membres en exercice : 14

Présents : 8

Absents : 6

dont représentés : 3

L'an deux mil vingt-cinq, le neuf avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Cauro étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Pascal LECCIA.

Suffrages exprimés : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

Présents :

Paul BERNARDI, Marie-Françoise MASSEI, Camille ROSSI, Lucette AMARO, Antoine ANTONA, Hélène AUBRY, Simon FIDELI, Patrick RINIERI

Absents :

Barbara CASINI, Marina EVANGELISTI (procuration à Paul BERNARDI), Pascal LECCIA (absent au moment du vote), Elodie MARSILJ-PELLICCIA (procuration à Camille ROSSI), Fabienne PERALDI (procuration à Marie-Françoise MASSEI), Raphaël PIERRE-BIANCHETTI

Date de la convocation :

3 avril 2025

Délibération affichée en mairie

le : 17 avril 2025

Secrétaire de séance : Lucette AMARO

Télétransmission au contrôle de

légalité le : 16 avril 2025

Accusé réception reçu

le :

Délibération n°002-001-2025 : Approbation du compte financier unique 2024 (M57)

Pour ce point uniquement, M. le Maire participe au débat mais quitte la salle au moment du vote ; M. Paul BERNARDI est alors nommé Président de séance.

Le compte financier unique (CFU) est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public. Il vient donc se substituer au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion.

De ce document comptable se dégagent les résultats suivants pour l'exercice 2024 :

Section de fonctionnement

Dépenses	1 562 655.30 €
Recettes	1 968 416.61 €
Résultat de l'exercice	405 761.31 €
Excédent reporté	1 114 350.73 €
Résultat de clôture	1 520 112.04 €

COMMUNE DE CAURO

Section d'investissement

Dépenses	540 317.91 €
Recettes	606 070.55 €
Résultat de l'exercice	65 752.64 €
Déficit reporté	142 996.77 €
Résultat de clôture	- 77 244.13 €
RAR (recettes - dépenses)	- 124 842.37 €
Besoin de financement (1068)	202 086.50 €

Ayant entendu l'exposé du Président de séance,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ **APPROUVE** le compte financier unique 2024 du budget principal de la Commune

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme
Le Président de séance,
Paul BERNARDI


